



"Les effets du bon gouvernement à la campagne" (détail). Ambrogio Lorenzetti / Sienne 1339.

SILLONS D'EUROPE

Politiques et débats agricoles et halieutiques européens

N° 153 - juillet 2013

© DG Trésor

Sommaire

- Dossier**p. 2
- Allemagne : l'agriculture dans les programmes électoraux,
 - Pologne : la filière bovine "étourdie" par l'interdiction de l'abattage rituel,
 - Espagne : loi sur les mesures visant à l'amélioration du fonctionnement de la chaîne alimentaire,
 - Irlande : contrer le vieillissement accéléré de la population agricole,
 - Italie : pays de l'exception alimentaire.
- Actualité**p. 10
- Allemagne : échec des négociations sur la mise en place des aires marines protégées,
 - 701 incendies de forêt en 2012.
- Politiques agricoles nationales**p. 11
- Allemagne : adoption définitive de la loi sur les médicaments,
 - Espagne : des récipients non rechargeables pour l'huile d'olive en restauration,
 - Irlande : proposition de loi sur l'étiquetage des produits alimentaires,
 - Italie : OGM, interdiction du MON 810.

Edito

*Zehn Jahre. Dziesięć lat. Diez años.
Zece ani. Ten years. Dieci anni.*



Sillons d'Europe a 10 ans ! Dix années que les conseillers et spécialistes agricoles en poste dans les services économiques des ambassades de l'Union européenne tracent ce "Sillons" pour cultiver un lien avec leurs lecteurs intéressés aux réalités et aux points de vue exo hexagonaux.

Certes, la configuration du réseau des spécialistes agricoles a quelque peu évolué au cours de la décennie, comme s'est également transformée la cartographie d'une Union européenne qui, il y a 10 ans, s'élargissait à l'Europe centrale et orientale.

Dans ce numéro, contrairement à l'habitude : pas de dossier thématique unique traité par tous les contributeurs. Place à la subsidiarité et à la subjectivité. Chacun évoque un thème qui lui paraît de particulière importance ou actualité.

Des débats électoraux allemands à l'exception alimentaire italienne, des questions sociétales comme celle de l'abattage rituel en Pologne aux nouveaux efforts espagnols d'organisation des filières agroalimentaires en passant par le défi du renouvellement générationnel en Irlande, ce sont des sujets variés qui sont ainsi proposés dans ce numéro.

A bien y regarder, ces sujets résonnent en réalité dans la plupart des autres pays de l'Union. Ils rappellent que la politique agricole dans ses diverses significations, au carrefour de la société, de l'alimentation, de l'économie des filières, des territoires et des hommes, est bien une composante du bon gouvernement. Les fresques allégoriques de la Sienna du XIV^e siècle (voir plus haut) l'avaient déjà magnifiée.

Bonne lecture, bon été !

Jean CHIBON
Conseiller agricole à Rome



Dossier

Allemagne

Le dispositif de compensation :

En application de l'art. 15 de la loi sur la protection de la nature, un décret définit les règles de compensation des « interventions sur le paysage ou la nature » : les surfaces dont l'usage a été modifié doivent être compensées par le retour à l'état naturel d'autres surfaces : la forêt étant protégée, c'est souvent les terres agricoles qui sont utilisées.

L'élection du 22 septembre 2013 constituera la **18ème** **élection législative** de l'histoire de la République Fédérale d'Allemagne. La première s'est tenue le 14 août 1949, première élection libre depuis celle du 6 novembre 1932.

Ce scrutin déterminera la composition du futur gouvernement, sans doute une coalition gouvernementale.

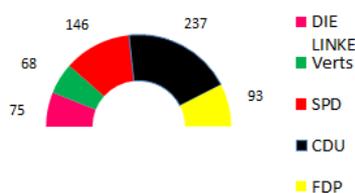
Comme quelques autres élus, la ministre fédérale CSU de l'agriculture ne se représentera pas au Bundestag. Elle veut se consacrer à son Land, la Bavière, où les élections auront lieu le 15 septembre. Mme Aigner pourrait succéder, à court ou moyen terme, au ministre président CSU de Bavière, Horst Seehofer, son prédécesseur à la tête du ministère fédéral de l'agriculture.

38 partis ont été autorisés à déposer des listes localement. Les listes seront arrêtées fin juillet.

17ème législature :

5 groupes parlementaires (620 sièges au Bundestag)
- CDU : 237
- SPD : 146
- FDP : 93
- Die Linke : 75
- Verts : 68
+ 1 indépendant

Répartition des sièges au Bundestag (17e législature)



L'agriculture dans les programmes électoraux

Dans leur programme, les 5 partis actuellement représentés au Parlement ont chacun abordé, de façon plus ou moins détaillée, les questions d'agriculture, alimentation et protection des consommateurs, périmètre actuel du ministère fédéral. A côté de l'incontournable question de la mise en œuvre nationale de la réforme de la PAC et des enjeux autour du 2^{ème} pilier, sont principalement abordés la question de la protection animale, la révision du dispositif de compensation (cf. ci-contre), les OGM, la concurrence entre usages alimentaires et non alimentaires ainsi que la recherche.

La gauche DIE LINKE : « 100% social ! »

Au sein de son programme agricole, die Linke fait du développement régional une priorité, celui-ci devant permettre de donner des conditions de vie égales à tous. Le parti souhaite développer les villages bioénergétiques et les marchés régionaux de biens alimentaires et promouvoir un mode de vie écologique abordable pour tous. Par ailleurs, il souhaite améliorer la protection des sols, de l'eau, de l'air et de la biodiversité et envisage la renaturation des voies navigables allemandes. Die Linke s'engage également à agir dans les espaces ruraux en crise, manquant de structures, où le chômage et le vieillissement sont élevés. Le parti souhaite que les fonds de l'UE, de l'Etat et des Länder soient davantage ciblés vers l'environnement et les prestations sociales, ce qui implique un renforcement du 2^{ème} pilier. Il veut lutter contre la concentration de la propriété (notamment de la forêt et des terres agricoles) et encourager l'auto-approvisionnement pour réduire les importations. Die Linke rejette d'ailleurs la stratégie d'exportation de l'Union européenne. Par ailleurs, le parti souhaite réduire le recours aux engrais minéraux et les pesticides et encourager les plantes énergétiques. Il s'oppose vigoureusement à l'agro-biotechnologie, aux bio-brevets et souhaite renforcer la loi sur le génie génétique. Die Linke encourage un élevage respectueux des animaux : les pratiques qui entraînent la souffrance des animaux doivent être interdites, le transport des animaux limité à 4 heures maximum et le recours aux antibiotiques réduit au minimum nécessaire. Le parti veut créer un fonds de crise pour les exploitations agricoles touchées par des maladies animales nouvelles ou inconnues.

Bündnis 90 / Die Grünen : « L'argent public aux biens public – la justice pour tous »

Le programme du groupe écologiste est marqué par le souci de faire de l'agriculture un secteur plus respectueux de l'environnement. A cette fin, il entend restructurer le système d'aides actuel auquel il reproche de favoriser les grosses exploitations. Pour compenser la diminution du 2^{ème} pilier et corriger la répartition injuste des aides agricoles, il propose un transfert de 15% du 1^{er} vers le 2^{ème} pilier et la dégressivité des aides directes. Les Verts souhaitent supprimer les aides à l'exportation de l'UE et plaident pour le renforcement au niveau européen du soutien à l'agriculture biologique et l'imposition de standards élevés. Ils s'opposent à l'importation de plantes génétiquement modifiées ou d'animaux clonés ainsi qu'au brevetage, qui augmente la dépendance vis-à-vis des grosses entreprises. La protection de la biodiversité est également un thème central, avec pour outil un



Les bâtiments du Bundestag



Une session plénière du Bundestag

Bundestag/chancellerie: quel rapport ?

L'élection du chancelier constitue l'une des premières missions du Bundestag. La Loi fondamentale dispose que le chancelier est élu sur proposition du président fédéral.



La chancellerie fédérale à Berlin

Système électoral :

Les élections législatives ont lieu tous les 4 ans en Allemagne. Les représentants de la chambre basse (le Bundesrat constituant la chambre haute) sont élus selon un système original mélangeant systèmes majoritaire et proportionnel. Les citoyens disposent de deux voix :

- La 1ère se porte sur les candidats des circonscriptions, au nombre de 299, par un système majoritaire, uninominal à un tour.

- La 2ème se porte sur une liste électorale qui permettra d'élire les autres députés (dont le nombre avoisine les 300, pouvant varier en fonction des résultats afin de permettre une juste représentation) selon un système proportionnel.

Un parti doit obtenir plus de 5% des voix pour siéger au Bundestag. La répartition des sièges s'effectue de manière proportionnelle en fonction du nombre de suffrages obtenus.

programme de réduction des pesticides et la mise en place de traitements des plantes respectueux de l'environnement. Le parti rejette l'élevage de masse dont il déplore les effets néfastes et insiste sur le besoin de réglementation en termes de protection des animaux (utilisation des antibiotiques, transport). Il souhaite également sensibiliser les consommateurs aux conséquences pour l'environnement de la consommation de viande, et propose ainsi la mise en place d'une « Journée végétarienne » ainsi que la création d'un label pour produits végétariens/végétaliens. Il soutient un prix juste pour le lait.

Les sociaux-démocrates SPD : « Le NOUS décide »

Le programme agricole du SPD se concentre essentiellement sur la question du développement rural. Afin de garantir l'égalité et la justice sociale entre les citoyens, le SPD entend améliorer la qualité de vie et l'attractivité des zones rurales en développant les infrastructures d'approvisionnement et de mobilité ainsi que les services sociaux locaux. Pour ce faire, il prône une réduction du 1^{er} pilier au profit du 2^{ème}. Au niveau national, le parti défend la mise en place d'un salaire minimum et s'oppose fermement aux contrats de service qu'il qualifie d' « esclavage moderne » (sujet important dans le secteur de l'abattage accusé par plusieurs Etats membres de l'UE de dumping social). Le SPD se félicite d'avoir initié la loi pour la protection des animaux et entend donner aux associations de protection qui les défendent les « moyens d'agir ». Il entend également soutenir la recherche afin de développer de meilleures conditions d'élevage et éviter l'utilisation massive d'antibiotiques. Il s'engage à prendre des mesures légales afin de faire reculer l'élevage intensif. Il souhaite renforcer le pouvoir des consommateurs face au marché et à cette fin s'engage à améliorer la législation et renforcer les institutions telles que l'Office fédéral pour l'Agriculture et l'Alimentation (BLE) qu'il souhaite doter de nouvelles responsabilités en matière de protection des consommateurs. Enfin, il s'oppose aux plantes génétiquement modifiées et veut encadrer la production de biomasse (maïs).

CDU / CSU: « Victorieux ensemble pour l'Allemagne ! »

Les Chrétiens-démocrates sont les seuls à avoir présenté un programme agricole, traitant exclusivement des questions liées à l'agriculture, l'industrie agro-alimentaire et la protection des consommateurs. Ce programme constitue à la fois un bilan des actions menées par le gouvernement sortant et une feuille de route détaillée des projets du parti pour l'avenir. Il est condensé en une version plus brève dans le programme général.

La CDU s'oppose fermement à une réduction des aides directes et souhaite conserver les deux piliers. Elle défend l'aide aux premiers hectares ainsi qu'un soutien particulier aux jeunes agriculteurs. En matière de protection des animaux, elle souhaite accorder plus de moyens à la recherche pour améliorer les conditions d'élevage et mise sur les qualifications des éleveurs. Par ailleurs, le parti souhaite une ouverture vers les marchés internationaux en soutenant les exports tout en encourageant la valorisation des produits régionaux. La CDU entend également soutenir davantage les exploitations biologiques afin de satisfaire la demande nationale. La protection des espaces agricoles et forestiers figure également parmi les points phares du programme, notamment à travers le renforcement des



Le ministère de l'Agriculture à Berlin

L'avenir du ministère de l'agriculture

n'est pas évoqué dans les programmes, mais la question se posera lors de la rédaction du contrat de coalition. Die Linke, dont la présence au gouvernement est à ce stade peu probable, souhaiterait rattacher la protection des consommateurs à la justice, l'alimentation à la santé, l'agriculture à l'économie.



Source : BMELV

Pologne

mesures compensatoires et une moindre utilisation de l'espace pour la construction de logements, de routes ou d'industries. La CDU mise sur la qualification pour renforcer la compétitivité dans le secteur agricole et garantir le développement d'une agriculture durable, respectueuse des animaux et de l'environnement. Ainsi, les fonds du développement rural devront être davantage orientés vers la recherche. En matière de sécurité sociale agricole, les sociaux-démocrates s'engagent à stabiliser le système et à l'harmoniser avec les autres systèmes de sécurité sociale tout en s'assurant qu'il reste abordable. Enfin, la CDU s'oppose au brevetage des plantes et animaux.

Le FDP : « Ce pour quoi nous nous engageons. Ce pour quoi nous nous battons »

Les Libéraux insistent sur leur volonté de développer une agriculture autonome et entrepreneuriale insérée dans un espace rural accueillant, de façon à ce que chaque citoyen soit libre de choisir où et comment il veut vivre. Le développement rural doit valoriser les atouts des zones rurales et notamment leur potentiel touristique. On le devine favorable à un transfert du 1^{er} vers le 2^{ème} pilier puisqu'il entend réduire les aides directes d'ici 2020. Le parti veut améliorer les conditions cadres pour l'agriculture, tant conventionnelle que biologique, en « réformant l'économie de marché » de façon à permettre le développement d'une « agriculture libérale » dans le respect de la liberté d'entreprendre. Il s'engage à promouvoir davantage de recherche, de standards ainsi que davantage de transfert de connaissances dans le but de faire de l'agriculture un secteur durable et notamment d'améliorer la protection des animaux. S'il évoque la protection des insectes pollinisateurs, le FDP n'est pas favorable à une interdiction totale des néonicotinoïdes. Il souhaite réduire la concurrence entre les usages agricoles et énergétiques des cultures agricoles et à ce titre, veut encourager la production de biomasse et les biocarburants de 2^{ème} génération. Il est favorable à l'utilisation de biotechnologies modernes pour de meilleurs rendements. Il soutient une modification de la loi sur la protection de la nature dès lors qu'elle ne pénalise pas l'agriculture. Au niveau européen, le parti estime nécessaire d'améliorer la coordination pour plus de compétitivité et de parfaire le marché intérieur pour aller vers l'union politique. Le FDP veut mettre fin aux distorsions de concurrence au sein de l'UE et rejette donc le plafonnement et la dégressivité des aides.

La filière bovine polonaise "étourdie" par l'interdiction des abattages rituels

Le 12 juillet dernier, le projet du gouvernement de modification de la loi sur la protection des animaux pour autoriser à nouveau les abattages rituels, « dans le respect des traditions religieuses et des intérêts économiques de la filière viandes », a été rejeté par les parlementaires. Un premier projet en février dernier n'avait déjà pas abouti, faute de consultations publiques suffisantes.

Le 31 décembre 2012, la Cour Constitutionnelle de Pologne avait en effet déclaré anticonstitutionnel un arrêté du ministère de l'agriculture autorisant l'abattage rituel sans étourdissement, introduit en 2004 sans modifier la loi de 1997 sur la protection des animaux, qui stipule que les animaux



Exportations polonaises de viande bovine issue d'abattages rituels

2011	en tonne	en millions euros
Turquie	62 000	175
Israël	4 000	17
Kazakhstan, Ouzbékistan	6 000	19
Autres	7 800	32

Source MINROL

Les transformateurs polonais de viandes sont des opérateurs plutôt pluri-espèces. Il existe actuellement près de 400 abattoirs, dont 298 abattoirs pluri-espèces (bovin, porc, ovin). On dénombre 77 abattoirs spécialisés dans l'abattage des bovins, dont 54 autorisés à abattre selon les rites halal ou kasher. Dans les considérants de la loi modificative, il est précisé que seulement 15 abattoirs de bovins et 12 abattoirs de volailles ont pratiqué des abattages rituels en 2011. Ils emploient environ 5.000 personnes.

vertébrés doivent être étourdis avant l'abattage. La saisie de la Cour est l'initiative d'associations de protection animale et d'une faculté de droit, et se fonde sur le fait que la loi polonaise est plus restrictive que le droit communautaire en la matière, ce qui est permis par le règlement CE 1099/2009 mais nécessite une notification.

Depuis, l'affaire a provoqué un coup de projecteur médiatique sur la pratique de l'abattage rituel en Pologne. Beaucoup de Polonais ont été choqués par la pratique et son ampleur, due au courant d'exportation croissant vers les pays musulmans et Israël, alors que les communautés juive et musulmane sont très réduites en Pologne. L'argument que des viandes kasher et halal sont vendues aux consommateurs polonais non musulmans ni juifs sans qu'ils le sachent est aussi apparu. En revanche, cette affaire ne s'est pas accompagnée comme en France de relents anti-communautaires ou anti-confessionnels.

Les exportations de viandes halal et kasher ont connu une croissance exponentielle depuis 2010 : elles ont en 2012 représenté 30 % des exportations de viande bovine (soit 90.000 tonnes) et 10 % de celles des viandes de volaille (soit 45.000 tonnes), d'une valeur de près de 300 millions d'euro. En mai 2012, un séminaire pour les représentants des ambassades des pays musulmans était organisé à Varsovie avec l'inspection vétérinaire, mettant l'accent sur le respect des pratiques halal dans l'élaboration des produits exportés dans ces pays. Les viandes halal sont aussi exportées vers l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France...

La majorité parlementaire est divisée sur le sujet. Le parti agrarien (PSL) du ministre Kalemba, partenaire minoritaire, souhaite pérenniser les résultats à l'export de ces dernières années, et met en garde contre les conséquences sur l'emploi. Les abattoirs sont de plus en plus pressants car l'interdiction a fait évoluer les prix à la baisse et commence à faire évoluer la structure de la filière. Des flux d'animaux sont signalés vers l'Allemagne pour y être abattus sans étourdissement et pouvoir continuer leur route vers les marchés turc ou israélien. Mais le groupe du parti (PO) du Premier ministre au Parlement n'a pas suivi totalement son partenaire et une quarantaine de parlementaires se sont rangés derrière l'opposition (PiS) et la gauche, permettant à ces derniers de rejeter le projet.

Le gouvernement semble dans l'impasse, après avoir tenté de convaincre en rappelant que l'abattage sans étourdissement est pratiqué dans plus de 20 États membres de l'UE, en promettant l'interdiction de l'utilisation de box rotatif, et en renfonçant les contrôles par les vétérinaires officiels. L'interdiction de l'abattage rituel est une des premières grandes victoires en Pologne des associations de la société civile, qui étaient jusque-là inaudibles.

Le gouvernement a été obligé de réagir face aux réactions, parfois violentes, des communautés juives et musulmanes (Etats-Unis, Israël) et a présenté l'avis du Centre législatif gouvernemental qui relève un « conflit de lois » entre la Constitution polonaise qui «garantit la liberté de confession et le droit à réaliser tous les besoins et les rites qui en découlent» et la récente loi sur la protection des animaux votée à la Diète qui interdit l'abattage rituel. Les communautés juives et musulmanes de Pologne ont déjà annoncé leur intention de saisir la Cour constitutionnelle pour savoir si l'abattage rituel peut être pratiqué pour les besoins des communautés religieuses.

**Espagne****Loi sur les mesures visant à l'amélioration du fonctionnement de la chaîne alimentaire**

Présentée comme une des innovations législatives majeures de l'activité du ministère de l'agriculture du gouvernement actuel, la loi sur les mesures visant à l'amélioration de la chaîne alimentaire a été définitivement votée au congrès des députés le 17 juillet 2013. Ce texte, inspiré pour partie de la loi française du 13 juillet 2010 sur la modernisation de l'agriculture, comporte 6 volets.

L'obligation d'une contractualisation par écrit s'agissant de produits agricoles ou agroalimentaires est établie pour toute transaction commerciale supérieure à 2500€ lorsque cette dernière est considérée comme déséquilibrée, c'est-à-dire lorsque l'un des opérateurs est une PME et l'autre non, lorsque l'un des opérateurs est un exploitant agricole, un groupement d'exploitant ou un pêcheur, ou lorsque l'un des opérateurs est en situation de dépendance économique par rapport à l'autre. Le contenu minimal des contrats est fixé par la loi et comprend notamment la durée, la qualité, le volume et le prix des marchandises livrées, ainsi que tout type de rabais dont le mode de calcul doit être explicitement prévu.

Quelques chiffres sur la chaîne alimentaire:

990 000 exploitations agricoles au sens des entités qui ont perçu au moins une aide de la PAC en 2011 (dans ce chiffre, il y a de nombreuses exploitations entretenues par des pluriactifs ou des retraités, puisque le nombre d'adhérent à la sécurité sociale agricole est inférieur à 400 000 personnes physiques)
29 300 entreprises de transformation alimentaire

Les 5 premiers opérateurs de la grande distribution représentent 40 % du marché en valeur de l'alimentation.

La loi prévoit l'interdiction de pratiques commerciales abusives comme celles qui consisteraient à exiger des paiements supplémentaires, par exemple pour des prestations de promotion qui n'auraient pas été prévues par un avenant écrit au contrat. La fourniture des informations commerciales sensibles fait l'objet de limitation et de protection.

Une troisième partie prévoit l'établissement d'un code de bonne pratique commerciale dans la chaîne alimentaire, d'adhésion volontaire pour les opérateurs, avec un système de résolution des différends.

Un quatrième chapitre instaure au sein du ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement un observatoire de la chaîne alimentaire, qui absorbe et élargit les prérogatives de l'actuel observatoire des prix alimentaires. Cet observatoire aura également pour rôle de faciliter le dialogue entre les différents représentants de la chaîne alimentaire (distribution, industrie, production) et de proposer des recommandations.

Un cinquième volet de la loi comprend diverses dispositions relatives aux prérogatives des laboratoires d'analyses alimentaires de l'Etat et de leur organisation en réseau. Dans cette partie, un article d'origine parlementaire a été objet de polémique car il encadre les analyses comparatives menées par des tiers à des fins de diffusion publique : sont visées les pratiques de certaines associations de consommateurs, qui avant de publier des résultats sur un produit devront avoir communiqué leur teneur à l'entreprise visée qui pourra procéder à une analyse contradictoire. En cas de résultats discordants, une troisième analyse devra être pratiquée.

Enfin, cette loi est aussi l'occasion de réviser les dispositions d'une loi antérieure en matière de reconnaissance des interprofessions, de fixer les possibilités pour ces interprofessions de prendre des accords et redéfinir la procédure d'extension de norme dans ce cadre.

La question du médiateur des contrats agricoles a été largement débattue : cette figure a finalement été introduite par un amendement sénatorial déposé par le parti du gouvernement : le caractère non liant des avis qu'il

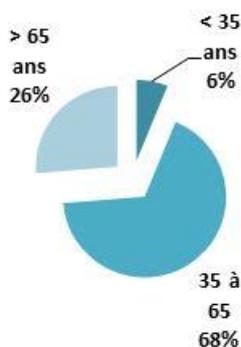


pourra donner a été critiqué par certaines organisations syndicales.

Dans l'ensemble, le projet de loi a été accueilli très favorablement par la majorité des syndicats agricoles, les coopératives et les industriels. Certaines organisations syndicales regrettent que la loi soit restée muette sur la vente à perte, mais l'une des difficultés de légiférer sur ce sujet, selon le ministre de l'agriculture, est que la responsabilité des agriculteurs aurait pu être paradoxalement engagée en cas de constat de la pratique : c'est effectivement celui qui vend à perte qui risque le plus d'être sanctionné et non celui qui achète. En revanche, les distributeurs se sont fortement opposés à la loi, considérant que celle-ci apporterait beaucoup de confusion par rapport aux règles existantes du droit de la concurrence. Il semble que cette loi n'ait pas été soumise au contrôle préalable du Conseil d'Etat et les partis d'oppositions émettent des doutes sur sa compatibilité avec l'ordonnement juridique existant. Pour les distributeurs, l'obligation de contractualisation et l'établissement d'un code de bonnes pratiques ne posent pas de difficulté. Mais l'instauration d'un régime de sanction administrative, dont le contrôle sera confié à une nouvelle agence du ministère de l'agriculture, l'agence de l'information et des contrôles alimentaires, (conçue par la transformation administrative d'une agence pour l'huile d'olive, dont elle conserve une partie des prérogatives, mais actuellement faiblement dotée en personnel) déplaît à la grande distribution, qui aurait préféré un contrôle par les autorités chargées de la concurrence. De plus, certaines associations de distributeurs craignent que cette nouvelle compétence administrative, pour l'instant de l'Etat, n'échoie, à l'occasion d'un recours au tribunal constitutionnel, aux communautés autonomes. Dès lors, c'est l'unité du marché intérieur qui serait remis en cause.

Irlande

L'âge des chefs d'exploitation agricole en Irlande (données : recensement 2010)



Contre le vieillissement accéléré de la population agricole pour développer le secteur

Dans sa stratégie Food Harvest, le gouvernement irlandais souhaite que l'agriculture et l'industrie agroalimentaire soient un moteur de croissance et de création d'emplois, mais l'évolution de la démographie agricole y fait obstacle. La population agricole irlandaise est non seulement particulièrement âgée (voir les graphes ci-contre), mais son rythme de vieillissement est rapide, puisqu'entre 2000 et 2010, le nombre d'agriculteurs de moins de 35 ans a chuté de 53% (quand le nombre d'exploitations ne diminuait que de 1,2%).

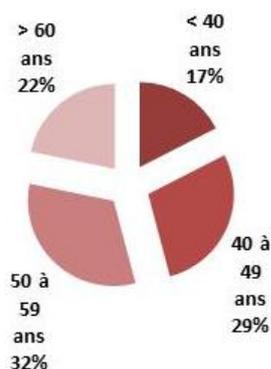
L'engouement récent pour les carrières agricoles a décuplé les demandes de formation agricole et les projets d'installation. Or le taux de transfert des terres (0,3% des terres en 2011 selon les Jeunes Agriculteurs irlandais) est faible, laissant peu d'options à la jeune génération, pourtant déterminée.

Un ensemble de facteurs freine le transfert des terres et le rajeunissement démographique :

- le prix des terres reste élevé, et les banques ne sont pas en capacité de soutenir les investissements fonciers,
- alors que le départ à la retraite est peu valorisé socialement, les incitations sont faibles voire inexistantes. Il n'existe pas de condition d'arrêt de l'activité agricole pour percevoir la retraite publique, et le régime des retraites anticipées a été suspendu en 2008. De nombreux



L'âge des chefs d'exploitation agricole en France (données : recensement 2010)



Réforme de la PAC :

Dans ce contexte, les jeunes agriculteurs irlandais ont accueilli avec enthousiasme la prime pour les nouveaux installés mais craignent que le nombre de bénéficiaires en Irlande soit trop faible pour absorber l'ensemble de l'enveloppe qui leur sera réservée sous la nouvelle PAC. Il s'agit en Irlande d'environ €24 millions d'euros annuels.

- agriculteurs irlandais perçoivent donc une retraite publique, tout en poursuivant leur activité et en touchant leur paiement unique européen,
- la vente des terres en dehors de la famille est évitée : parmi les agriculteurs sans successeur identifié, 98% d'entre eux prévoient de poursuivre leur activité à intensité réduite, quand seulement 28% envisagent la vente du bien. (Source : *Land mobility and Succession in Ireland*, 2013, Pat Bogue, Broadmore Research, publié par Macra Na Feirme, Dublin),
- enfin, le taux de propriété est élevé : seules 17% des terres sont louées (Source : *Possible Effects on EU Land Markets of New CAP Direct Payments*, juin 2013, Rapport du Parlement Européen).

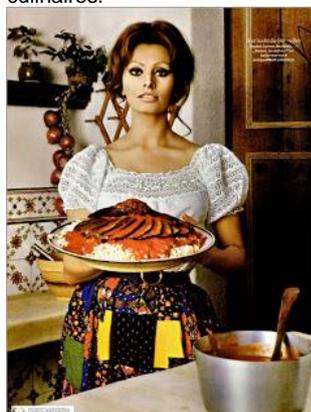
Le gouvernement a mis en place des mesures fiscales pour favoriser l'installation des jeunes qui se limitent pour l'heure à des exonérations fiscales, telles que la baisse du taux des droits d'enregistrement pour les achats de terres (2%), et l'exonération totale d'impôt sur le bétail pour les jeunes, ainsi que sur la location des terres lorsque le bail est supérieur à 5 ans. Le regroupement des terres agricoles est également encouragé. Mais ces mesures s'avèrent peu efficaces.

Pour assurer le renouvellement des générations, nécessaire pour développer son agriculture et tirer avantage de l'abolition des quotas laitiers, le gouvernement devrait être plus ambitieux. Des marges existent pour, notamment, promouvoir le fermage et en particulier les baux de long terme (à l'heure actuelle les baux sont pour la plupart d'une durée de 11 mois), encourager l'exploitation en commun intergénérationnelle (de type GAEC, très peu développé en Irlande) tout en valorisant le concept « d'agriculteur retraité ». Le taux de chargement minimal autorisant à percevoir les paiements directs pourrait être relevé, et la retraite publique conditionnée à la cessation de l'activité agricole.

Si la démographie n'est pas améliorée, l'Irlande n'atteindra probablement pas les objectifs ambitieux fixés par la stratégie Food Harvest, et en particulier l'augmentation de 50% de la production laitière.

Italie

"Tout ce que vous voyez, je le dois aux spaghetti" confiait Sofia Loren qui a d'ailleurs publié des recueils de recettes culinaires.



Pays de l'exception alimentaire

L'identité italienne, dans toutes ses déclinaisons régionales, est marquée par la centralité de l'alimentation. Si l'on devait transposer à l'Italie le concept français de l'exception culturelle, cette exception serait alimentaire.

Les italiens ne doutent pas de détenir une primauté mondiale dans le domaine du *buon mangiare*, tant pour les qualités nutritionnelles et gastronomiques de leur alimentation que pour sa sûreté sanitaire qui s'affiche comme l'une des meilleures. Ils placent donc très haut un "modèle alimentaire italien".

D'ailleurs, les modèles alimentaires étrangers ne s'installent pas facilement dans le pays. Même si la vague des restaurants et des plats dits "ethniques" gagne du terrain, on notera, par exemple, que l'Italie compte 3 fois moins de restaurants Mc Donald's que la France à population équivalente. A contrario, sans forcément profiter de la force de frappe d'entreprises ou de marques multinationales importantes, la restauration et la gastronomie à l'italienne ont essaimé dans le monde avec une image d'accessibilité et de convivialité qui profite au secteur agroalimentaire transalpin qui, dans une



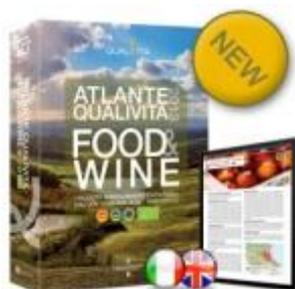
économie nationale en récession, tire son épingle du jeu en améliorant ses performances à l'exportation.

Dans ce pays qui est celui qui compte le plus grand nombre de produits sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (AOP-IGP-STG) avec 254 produits alimentaires officiellement reconnus et 528 vins, le langage populaire a intégré la notion (déjà ancienne en Italie) d'appellation d'origine en la détournant pour qualifier des personnes. On dira par exemple d'un homme politique qu'il est "*berlusconiano DOC*" (berlusconien AOC) ou d'un supporter de football qu'il est "*juventino DOC*" (inconditionnel de la Juventus AOC). Ceci illustre le haut niveau d'appropriation de la notion d'origine et la diffusion de la culture alimentaire dans la vie courante.

Les Autorités régionales et nationales, dont le ministère de l'agriculture, cultivent cette "exception alimentaire" au travers de nombreuses opérations de promotion de produits locaux ou de sensibilisation et d'éducation alimentaire, notamment auprès des écoles. De son côté, le ministère de la santé développe des partenariats avec les collectivités, la restauration collective et certaines catégories d'entreprises IAA, restauration etc. pour améliorer la qualité sanitaire et nutritionnelle de l'offre alimentaire.

La fondation Qualivita est née en Toscane dans les années 80 à l'initiative de collectivités et avec le patronage du ministère de l'agriculture. Elle est devenue un point de référence dans le paysage des produits de qualité italiens. Elle publie notamment un Atlas Qualivita des 780 produits (AOP-IGP-STG) que compte la péninsule.

www.qualivita.com.



Pour chaque produit, une fiche descriptive renseigne sur les caractéristiques, les méthodes de production, l'ère géographique, l'histoire, voire les conseils de conservation et d'utilisation.

La fondation Qualivita (ci-contre) est active pour recenser, promouvoir et défendre dans et hors Italie les produits alimentaires de qualité (signes d'identification de la qualité et de l'origine et bio).

Du point de vue strictement agricole, en cohérence avec ce qui précède, le pays mise politiquement sur le refus des OGM, la proximité, la qualité et l'identité. Mal armée par les conditions naturelles ou organisationnelles qui lui sont propres, l'Italie estime qu'elle ne peut compter sur les commodités ou sur une position favorable en termes de prix dans une compétition internationale. A l'inverse, elle doit faire fructifier ses atouts qualitatifs. Historiquement, le fait d'exploiter des petites surfaces a poussé les agriculteurs italiens à pratiquer des productions à haute valeur ajoutée susceptibles de leur procurer un revenu. De fait, alors que la valeur de la production agricole est en moyenne de 2 500€/ha dans l'UE et de 2 650€/ha en France, elle atteint 4 500€/ha en Italie.

Sur son marché intérieur, le pays dispose de l'atout du chauvinisme alimentaire des citoyens qu'elle cherche à préserver. Cet attachement des italiens à leur alimentation s'est d'ailleurs exprimé à travers l'Eurobaromètre qui a montré que, par rapport à l'opinion française, l'opinion italienne estime que la PAC devrait davantage servir les intérêts des consommateurs et des citoyens et moins ceux des agriculteurs. A noter dans le domaine des initiatives citoyennes le développement de l'organisation Slow Food qui, à partir du Piémont, s'est largement développée, y compris à l'étranger et dont la voix est, sinon toujours écoutée, généralement clairement audible.

Sur les marchés extérieurs, l'Italie valorise surtout des produits transformés de qualité (fromages, charcuteries, huile d'olive, vins, pâtes) qui assurent un débouché important pour la production et la transformation.

Cette agriculture italienne plus fortement marquée que la nôtre par la proximité, les circuits courts, une moindre importance de la grande distribution, des références à l'origine et souvent une réelle qualité organoleptique n'est cependant pas monolithique. Les organisations



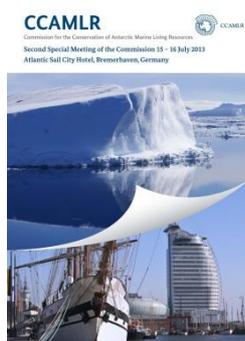
professionnelles agricoles ne sont pas d'accord entre elles sur le point de savoir où doit être placé le curseur entre le kilomètre zéro et l'organisation économique et commerciale qui nécessite des filières, des partenariats et des circuits plus ou moins longs.

Par ailleurs, il ne faut pas omettre le fait que cette situation de l'agriculture italienne est aussi une résultante des plaies de l'Italie comme le campanilisme, l'économie parallèle ou les lacunes organisationnelles et infrastructurelles qui ne favorisent pas l'efficacité économique de type concurrentielle mais qui préservent des intérêts locaux ou plus traditionnels.

Sa vision de l'agriculture et de l'alimentation, l'Italie continuera de la promouvoir au plan européen comme au plan international, notamment dans le domaine des indications géographiques dont la reconnaissance et la protection restent des objectifs constants. Les calendriers européen et international offriront à l'Italie un biennium 2014-2015 de visibilité et de responsabilité, notamment dans les domaines agricole et alimentaire puisque l'Italie accèdera à la présidence de l'Union européenne en juillet 2014 et que, à peine ce chapitre européen refermé, s'ouvrira au printemps 2015 celui de l'exposition universelle de MILAN dont le thème est tout alimentaire : *"Nourrir la planète. Energie pour la vie"*.

Actualité

Allemagne



Source : BLE

Echec de la 2ème réunion extraordinaire de la CCAMLR à Bremerhaven sur les aires marines protégées

Après l'échec, en novembre 2012, des négociations pour la mise en place d'aires marines protégées (AMP), déjà lié aux réserves de la Chine, la Russie et l'Ukraine qui redoutaient les restrictions de pêche qui en auraient résulté, la Basse Saxe a accueilli les 120 représentants de 25 pays membres de la commission internationale sur la conservation de la faune et la flore marine de l'Antarctique (CCAMLR) ainsi qu'un grand nombre d'organisations de protection de l'environnement. La réunion s'est achevée mardi 16 juillet sans résultat sur les AMP. La Chine et l'Ukraine ont fait obstruction tandis que la Russie a mis en cause la légitimité de la CCAMLR à mettre en place des AMP. Après dix ans de travaux scientifiques, l'instauration de la plus vaste zone protégée (3,9 millions km² soit presque la taille de l'UE) au monde qu'avait appelé de ses vœux la ministre fédérale de l'Agriculture n'aura pas lieu. A la veille de l'ouverture de la conférence, Ilse Aigner rappelait l'engagement international des Etats de faire en sorte que, d'ici 2020, au moins 10% des côtes et des eaux maritimes soient placés sous zones protégées alors qu'il n'y en a jusqu'ici que 2% et déclarait « Ne laissons pas passer cette chance de contribuer activement à l'avenir de l'Antarctique ». L'Allemagne souhaite contribuer à une meilleure protection des mers grâce à son propre projet en mer de Weddel, l'une des 9 zones de l'océan Antarctique visées dans la convention. Elle comprend une surface d'environ 2,8 millions de km² (en guise de comparaison, la superficie de l'Allemagne est d'environ 360 000 km²). Les travaux scientifiques préliminaires (menés par l'Institut Alfred Wegener, à Bremerhaven) pour l'établissement d'une zone protégée ont déjà commencé.



Source : Bill Gabbert - Fotolia.com

701 incendies de forêts ont été enregistrés en 2012 en Allemagne (269 hectares détruits)

Si 179 trouvent leur cause dans une négligence (mégot, feu de bivouac mal éteint), 131 sont des incendies volontaires. L'origine naturelle (impact de foudre,...) n'est responsable que de 42 cas. La cause demeure encore inconnue pour les autres cas. Le site du ministère fédéral de l'agriculture poursuit en rappelant aux campeurs les règles élémentaires de prudence.

Politiques agricoles et nationales

Allemagne



Quelle: © Tobilander - Fotolia.com

Adoption définitive de la loi sur les médicaments par le Bundesrat le 5 juillet.

Après de très longs débats et d'intenses négociations avec le Gouvernement fédéral qui ont même nécessité le renvoi du projet devant la commission d'arbitrage des Bundestag et Bundesrat, le Bundesrat a fini par adopter la loi sur les médicaments. L'objectif de cette 16^{ème} révision est notamment de réduire l'utilisation des antibiotiques dans l'élevage en permettant aux éleveurs de mieux en contrôler l'utilisation dans leurs propres exploitations voire de la réduire, et de conférer davantage de pouvoir de contrôle aux autorités vétérinaires des Länder.

Dès 2014, le recours aux antibiotiques dans l'élevage (porcins, volailles et bovins) sera répertorié dans une banque de données. Un système permettra de mesurer les fréquences de traitements.

Le DBV (Union des agriculteurs allemands) s'inquiète pour sa part du « manque de praticabilité » et des lourdeurs bureaucratiques.

Espagne



L'Espagne, leader mondial de l'huile d'olive

Surface en oliviers: 2.572.793 ha (soit 46,7 % de la surface de l'UE et 23,7 % de la surface mondiale)
dont 712 335 ha en irrigué et 168 000 ha en bio ;
Production huile d'olive 2011/2012 : 1.615.000 tonnes dont 874.700 tonnes destinées à l'export ;
24 AOC et 4 appellations en cours d'enregistrement ;
Environ 400 000 oléiculteurs ;
Emploi : environ 46 millions de salaires journaliers (Source : MAGRAMA)

La présentation de l'huile d'olive dans des récipients non rechargeables dans les établissements d'hôtellerie et de restauration deviendra obligatoire en Espagne

La Commission européenne a rejeté une proposition de directive rendant obligatoire la présentation de l'huile d'olive en restauration commerciale dans des récipients non rechargeables : cette position a suscité de vives réactions en Espagne, tant de la part des organisations professionnelles agricoles que des industriels et opérateurs du secteur.

Considérant cette mesure indispensable à la garantie de l'authenticité de l'huile d'olive contenue dans les bouteilles mises sur la table dans la restauration et donc à la défense du consommateur, le Ministre de l'agriculture espagnol a décidé d'adopter cette mesure au niveau national, à l'image de ce qui est actuellement pratiqué au Portugal et en Italie. En effet, Miguel Arias Cañete, lors de la présentation des prix aux meilleures huiles d'olives espagnoles 2012-2013, a annoncé la publication dans les jours prochains d'une modification du Décret royal 1431/2003 du 21 novembre relatif aux mesures de commercialisation de l'huile d'olive et de marc d'olives. Ce Décret royal devrait dorénavant inclure en son article 4 la mention suivante :



« Les établissements d'hôtellerie et de restauration devront se doter de récipients pourvus d'un système d'ouverture perdant leur intégrité après la première utilisation, ainsi que d'un système de protection empêchant leur réutilisation après la consommation totale du produit mentionné sur l'étiquetage ».

Irlande

Un exemple d'étiquetage proposé par le Seanad irlandais:

INGREDIENTS	MANUFACTURED	PACKED
(1) ES (2) DE (3) PT	GB	IE

Une proposition de loi sur l'étiquetage des produits alimentaires est en discussion

L'Irlande devance l'UE et entame la préparation d'une loi sur l'étiquetage et l'affichage de la provenance des aliments (*Food Provenance Bill 2013*). Cette proposition, dont le *Seanad* (Sénat) a pris l'initiative, est en cours de seconde lecture. La principale innovation consiste à proposer un étiquetage indiquant à la fois le lieu de conditionnement, le lieu de transformation, et l'origine des trois principaux ingrédients dans le cas d'un produit transformé. Pour les produits de la mer, l'étiquetage devra indiquer le secteur de pêche, le pays de débarquement, ainsi que les moyens de pêche utilisés et la date de capture.

Italie

OGM : décret interdisant la culture du maïs MON 810

Les trois ministres en charge respectivement de l'environnement, de la santé et de l'agriculture ont cosigné mi-juillet 2013 un décret interdisant la culture du MON 810 qui "se base sur des fondements analogues à l'interdiction française". Il s'agit de "sauvegarder la sécurité des cultures traditionnelles et biologiques ainsi que les éléments de biodiversité qui caractérisent le pays". Les ministres indiquent également vouloir impliquer les régions dans une procédure devant aboutir à la définition des règles de coexistence, ce à quoi les régions, opposées aux OGM, se sont toujours refusées jusqu'ici.

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Rome (adresser les demandes à jean.chibon@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur :

Service Économique Régional de Rome

Adresse : piazza Farnese, 48
00186 ROMA - Italia

Directeurs de la publication :

Jean.chibon@dgtresor.gouv.fr (SER de Rome)

Herve.reverbori@dgtresor.gouv.fr (SER de Madrid)

Catherine.gerard@dgtresor.gouv.fr (SER de Berlin)

Louise.jemoing@dgtresor.gouv.fr (SE de Dublin)

Alexandre.martinez@dgtresor.gouv.fr (SER de Varsovie)

Revue par : Jean Chibon

Version du 24 juillet 2013

Version originelle du 9 septembre 2003